



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PSE

PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

INFORMATION JUILLET 2020 : BILAN DE CAMPAGNE 2019 EN
QUERCY-ROUERGUE ET PERSPECTIVES 2020

BILAN DE CAMPAGNE PSE 2019

Le **territoire du Quercy-Rouergue** a été l'un des 20 territoires retenus par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la mise en œuvre des **Paiements pour Services environnementaux**.

L'objectif est d'expérimenter une nouvelle forme de soutien à l'agriculture basée sur la reconnaissance des services qu'elle rend à la société en matière de protection de l'eau et de la biodiversité.

Le travail a été intense entre octobre et décembre 2019 pour mettre en œuvre sur le terrain ce nouveau dispositif, encore au stade expérimental.

Quelques chiffres pour notre territoire :



133 diagnostics d'exploitation réalisés :
118 exploitations agricoles bénéficiaires
(31% des exploitations bénéficiaires
du bassin Adour Garonne)
Note moyenne de 25/30 par exploitation



Près d'**1 Million € d'aides** versées
au titre de la campagne 2019



12 500 ha de SAU concernées (85% de prairies et surfaces fourragères)
125 ha de prairies humides
1130 km de haies et 777 km de lisière de bois.

Informations générales :



Bernard Lestrade
Animateur
05 63 63 07 10
bernard.lestrade@agri82.fr



Joachim MOSSER
Technicien de rivière
05 63 30 71 97
environnement@cc-qrga.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Laurent RENE
05 61 36 37 38
laurent.rene@eau-adour-garonne.fr



Philippe POINTEREAU
05 67 69 69 69
philippe.pointereau@solagro.asso.fr

NOUVEAUTÉS 2020

Après cette première année d'expérimentation des PSE, l'Agence de l'eau poursuit le déploiement du dispositif en confirmant les territoires retenus en 2019 et en ouvrant le dispositif à de nouveau territoire, tel que le bassin versant du Tescou entre Tarn et Tarn-et-Garonne.

Quelques évolutions viennent modifier le dispositif initial, voici les principales :

- **Suppression de la règle des « minimis »** remplacée par un plafonnement à 60 ha pour une exploitation individuelle, soit 9 000 € max pour 30 points PSE (60ha x 30pts x 5€). Application de la transparence jusqu'à 3 associés = 27 000 € max.
- **Réévaluation tous les ans du niveau du PSE** (surfaces, pratiques, note et montant recalculés).
- Confirmation du **non cumul avec une MAE** (CAB, MAB, MAEC)

Quelques autres éléments entrant dans le calcul varient également : obligation de 5 points minimums pour l'indicateur 1 (surface en prairie et diversité des cultures), les infrastructures agroécologiques seront prises en compte au-delà de 5% au lieu de 4% en 2019.

ET MAINTENANT ?

L'expérimentation continue et c'est le moment d'organiser la campagne 2020.

Vous avez fait un diagnostic en 2019 :

Votre auditeur vous recontactera pour actualiser votre diagnostic entre le 1er Aout et fin octobre 2020.

Vous n'avez pas fait de diagnostic en 2019...

...et vous avez également au moins 50% de votre SAU dans le zonage Quercy Rouergue



Cartographie sur :

<http://u.osmfr.org/m/372070>

Vous pouvez réaliser un pré-audit en ligne pour la campagne 2020 (<https://www.pse-adour-garonne.fr/login>) ou contacter un auditeur de votre choix.

SOYEZ PRÊT EN CAS DE CONTRÔLE !

Comme pour toutes les aides, un contrôle sera effectué par échantillonnage.

Pour éviter tout désagrément, prévoyez notamment de :

- Garder à portée de main l'ensemble des documents ayant servi à la réalisation de l'audit 2019.
- Tenir à jour vos enregistrements des traitements phytosanitaires 2019-2020 (parcelles, surfaces traitées, nom exact du produit, dose exacte, ...)
- Tenir à jour vos enregistrements d'épandages, en particulier les engrais azotés minéraux sur prairies (quantités par parcelles)

Comme en 2019, retrouvez vos **contacts auditeurs détaillés ci-après.**



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AVEYRON



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOT



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN-ET-GARONNE



VOS CONTACTS AUDITEURS



ADASEA D'OC

Isabelle RIBOT (46)

05 65 20 39 30

isabelle.ribo@adasea.net

David GALIBERT (12)

05 65 73 76 76

david.galibert@adasea.net



Bio Occitanie

Les Agriculteurs BIO d'Occitanie

BIO OCCITANIE

Orlane SALVADORI et

Lauriane VOLLET

05 65 30 53 09

bio46@bio-occitanie.org



CERFRANCE GARONNE ET TARN

Nathalie DELHOURS (82)

05 63 65 00 55

ndelhours@gt.cerfrance.fr

Lucie BERTRAND (81)

05 63 57 62 29

lbertrand@gt.cerfrance.fr



AGRICULTURES & TERRITOIRES

CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN-ET-GARONNE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TARN-ET-GARONNE

Bernard LESTRADE

05 63 63 07 10

bernard.lestrade@agri82.fr

Yves Barreau

05 63 63 02 01

yves.barreau@agri82.fr

Laure Calmettes

05 63 63 24 12

laure.calmettes@agri82.fr

Alexis GANGNERON

05 63 63 18 04

alexis.gangneron@agri82.fr

Marine GICQUELET

05 63 63 91 23

marine.gicquelet@agri82.fr

Jean-Claude MEILAK (ELVEA)

06 89 72 21 45

jc.meilak@agri82.fr



AGRICULTURES & TERRITOIRES

CHAMBRE D'AGRICULTURE
AVEYRON

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AVEYRON

Jean-François LEVRAT

05 65 45 13 17

jean-francois.levrat@aveyron.chambagri.fr



AGRICULTURES & TERRITOIRES

CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOT

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOT

Christelle LACOMBE

06 25 76 26 18

c.lacombe@lot.chambagri.fr



AGRICULTURES & TERRITOIRES

CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TARN

Jean-Baptiste RIVALS

07 77 07 48 39

jb.rivals@tarn.chambagri.fr

Sylvie CHENU

05 63 48 84 40

s.chenu@tarn.chambagri.fr

